



# **ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE**

**Rapport d'activité au 232e Conseil de l'AMM  
(Novembre 2025 – Mars 2026)  
Belgrade, Serbie**

## Rapport d'activité Sommaire

<b>CHAPITRE I : ÉTHIQUE, PLAIDOYER &amp; REPRÉSENTATION.....</b>	<b>4</b>
1. <i>ETHIQUE</i> .....	4
1.1 Révision de la Déclaration de Taipei.....	4
1.2 Déclaration d'Helsinki.....	4
2. <i>Droits humains</i> .....	5
2.1 Droit à la santé.....	5
2.2 Protection des patients et des médecins.....	5
2.3 Violences contre les soins de santé dans les zones de conflit armé et autres situations de violence.....	7
2.4 Prévention de la torture et des mauvais traitements.....	8
1.1 Santé mentale et droits humains.....	9
2.5 Santé par la paix.....	9
2.6 Orientation sexuelle et identité de genre.....	10
3. <i>Santé publique</i> .....	10
1.2 Maladies non transmissibles (MNT).....	10
3.1 Maladies transmissibles.....	11
1.3 Déterminants sociaux de la santé (DSS) et couverture santé universelle (CSU).....	12
3.2 Santé et environnement.....	12
1.4 Intelligence artificielle (IA) et technologies dans la médecine.....	15
4. <i>SYSTÈMES DE SANTÉ</i> .....	15
1.5 Journée mondiale de la sécurité des patients.....	15
1.6 Résistance aux antimicrobiens et Une Seule Santé.....	16
4.1 Urgences sanitaires.....	17
4.2 Personnel de santé et systèmes de santé.....	17
2. <i>Politique de santé et Éducation</i> .....	18
2.1 Développement des politiques médicales et sanitaires et éducation.....	18
2.2 Soutien apporté aux Membres constituants.....	19
<b>CHAPITRE II PARTENARIAT ET COLLABORATION.....</b>	<b>19</b>
2. <i>ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)</i> .....	19
3. <i>Autres agences des Nations unies</i> .....	20
4. <i>Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)</i> .....	21
5. <i>Soutien médical À l'Ukraine</i> .....	22
6. <i>Centres de coopération de l'AMM</i> .....	22
7. <i>FÉDÉRATION mondiale pour l'enseignement de la Médecine</i> .....	23
8. <i>CONGRÈS DE VIENNE DU 27 JANVIER 2025</i> .....	24
9. <i>Alliance mondiale pour la formation continue (WCEA)</i> .....	24
10. <i>Autres partenariats et collaborations avec des organisations de défense des droits humains et de la santé</i> .....	25
<b>CHAPITRE III COMMUNICATION &amp; Activités extérieures.....</b>	<b>27</b>
3. <i>Communiqués de presse</i> .....	28
11. <i>Newsletter de l'AMM</i> .....	28
12. <i>RÉseaux sociaux de l'AMM (X, LINKEDIN, Facebook, YOUTUBE et BLUESKY)</i> .....	29
13. <i>WORLD MEDICAL JOURNAL</i> .....	29

---

14. <i>Rapport annuel de l'AMM</i> .....	29
15. <i>Détachements/stages</i> .....	30
16. <i>Newsletter du JDN</i> .....	30
17. <i>GLOSSAIRE</i> .....	30
<b>CHAPITRE IV EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE</b> .....	<b>30</b>
1. <i>PROGRAMME STRATÉGIQUE 2026-2030</i> .....	30
<b>CHAPITRE V remerciements</b> .....	<b>30</b>

## CHAPITRE I : ÉTHIQUE, PLAIDOYER & REPRÉSENTATION

### 1. ETHIQUE

#### 1.1 Révision de la Déclaration de Taipei

L'Association médicale mondiale (AMM) procède actuellement à une révision en profondeur de sa Déclaration de Taipei, un référentiel éthique fondateur qui régit l'utilisation des bases de données de santé et des biobanques au-delà de la recherche traditionnelle. Adoptée pour la première fois en 2002 et mise à jour pour la dernière fois en 2016, la Déclaration souligne l'importance cruciale de la confidentialité, de la confiance et de la protection des informations de santé sensibles. Elle reconnaît que les risques auxquels ces principes sont exposés découlent souvent d'abus commis à des fins commerciales, administratives ou politiques, plutôt que du travail scientifique lui-même. En tant que dépositaires des données de santé, les médecins ont la responsabilité particulière de faire respecter ces normes éthiques. Le processus de révision, lancé en avril 2025 avec la création d'un groupe de travail dédié, vise à garantir que la Déclaration reste ferme et pertinente face à des défis mondiaux en constante évolution.

L'utilisation des données de santé et des échantillons biologiques a été profondément transformée par les progrès réalisés dans les domaines de la santé numérique, de l'intelligence artificielle, de la multi-omique et de l'analyse des mégadonnées. Ces innovations brouillent progressivement les frontières traditionnelles entre les soins cliniques, la recherche et la santé publique, tout en s'étendant à des applications commerciales. De tels développements soulèvent des questions éthiques urgentes concernant le consentement, la transparence, la vie privée, la responsabilité et l'équité. Les capacités croissantes d'interconnexion des données et de partage international ne font qu'accentuer ces préoccupations, tandis que la commercialisation de produits issus des données crée de nouveaux dilemmes autour du partage des bénéfices et du respect de l'intérêt général. Dans ce contexte, la portée actuelle de la Déclaration se heurte à des défis sans précédent, rendant sa révision à la fois opportune et indispensable.

Afin de garantir une participation large et inclusive, l'AMM organise une série de réunions régionales d'experts. La première réunion ouverte d'experts s'est tenue à Taipei, Taiwan, en décembre 2025. La deuxième a eu lieu à São Paulo, Brésil, en mars 2026, suivie de réunions à la Cité du Vatican, Italie (du 30 mai au 2 juin 2026), et à Oslo, Norvège (du 14 au 16 septembre 2026). L'AMM tient à exprimer sa gratitude à tous ses membres pour leur précieux soutien dans l'organisation de ces consultations régionales.

#### 1.2 Déclaration d'Helsinki

En réponse aux efforts déployés par l'Union européenne pour renforcer sa compétitivité dans les domaines des sciences de la vie et de la biotechnologie — notamment par la loi de propositions telles que la loi sur la biotechnologie —, l'AMM et le Comité permanent des médecins européens (CPME) ont organisé conjointement **une séance d'information politique consacrée à la nécessité impérieuse de maintenir des garanties éthiques solides dans le cadre des essais cliniques**. Alors que l'UE s'efforce de rationaliser les essais cliniques menés dans plusieurs pays et d'améliorer le partage des données de santé, ces tendances font craindre une déréglementation possible, ainsi que des risques pour la sécurité des patients, la confidentialité des données et un accès équitable aux médicaments. La **Déclaration d'Helsinki de l'AMM**, référence mondiale en matière d'éthique dans la

recherche clinique, souligne que les droits, les intérêts et le bien-être des participants doivent toujours primer sur les intérêts scientifiques et sociétaux. Lors de la réunion d'information, il a été souligné que la rigueur éthique n'est pas seulement compatible avec l'innovation, mais qu'elle est également essentielle à la crédibilité scientifique, à la confiance du public et à la progression durable de la recherche médicale.

## 2. DROITS HUMAINS

### 2.1 Droit à la santé

Le Secrétariat de l'AMM suit les travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de ses experts indépendants, notamment la [Dre Tlaleng Mofokeng](#) (Afrique du Sud), la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et tient les membres de l'AMM régulièrement informés par le biais du Bulletin de l'AMM.

### 2.2 Protection des patients et des médecins

#### Actions de soutien

Pays / thème	Cas
<p><b>HONGRIE</b></p> <p>Août 2025 - Janvier 2026</p> <p>Source: Ordre des médecins hongrois</p>	<p>Le président de l'Ordre des médecins hongrois a contacté le Secrétariat en août pour solliciter le soutien de l'AMM face à la pression croissante exercée sur l'Ordre, dont les droits sont systématiquement restreints, notamment par le transfert de la supervision éthique de l'Ordre vers un organisme contrôlé par le gouvernement et la suppression abusive de l'adhésion obligatoire. Une lettre a été adressée au Premier ministre hongrois (avec copie à la Représentation permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne) pour demander la fin immédiate de cette campagne injustifiée et exprimer notre solidarité envers notre membre hongrois. Un <a href="#">communiqué de presse</a> a été publié sur les réseaux sociaux de l'AMM.</p> <p>Fin octobre, nous avons reçu une réponse du ministre hongrois de l'Intérieur, invitant l'AMM à se rendre en Hongrie. Une invitation similaire a été adressée au CPME et à l'Association médicale allemande. Une réunion ministérielle s'est tenue le 23 janvier à Budapest, sous l'égide du ministre hongrois de l'Intérieur, avec la participation de l'AMM, du CPME et de la GMA. Le ministre a proposé d'autoriser la Chambre hongroise à rétablir un comité d'éthique. L'AMM a précisé que cela devrait s'accompagner de la réintroduction de l'adhésion obligatoire.</p>
<p><b>ISRAEL</b></p> <p>Octobre 2025 – février 2026</p> <p>Source: Israeli Medical Ass. / Media</p>	<p>Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat a régulièrement posté sur les réseaux sociaux la <a href="#">Résolution de l'AMM sur la protection des soins de santé en Israël et à Gaza</a>, ainsi que la <a href="#">Résolution de l'AMM appelant le gouvernement israélien à respecter les Conventions de Genève et les autres instruments de droit humanitaire applicables</a> (adoptées en octobre dernier à Porto), exigeant de toutes les parties le respect du droit international humanitaire et du principe de neutralité médicale visant à protéger les établissements de santé, le personnel de santé et les patients. Le Secrétariat a</p>

	<p>également transmis à l'Association médicale israélienne les courriels envoyés par ses membres concernant des cas particuliers agressions contre des médecins et des hôpitaux dans la région, principalement à Gaza.</p> <p>En novembre, l'AMM a adressé un courrier aux autorités israéliennes pour les exhorter à garantir une instruction en bonne et due forme et le droit à un procès équitable pour le Dr Hussam Abu Safiya, directeur de l'hôpital Kamal Adwan à Gaza, qui serait détenu depuis le 27 décembre 2024 en l'absence de toute inculpation, ainsi que pour les autres professionnels de santé placés en détention. Un communiqué de presse a été publié : <a href="#">L'AMM exhorte Israël à garantir un procès équitable au médecin détenu à Gaza</a>, 07.11.2025</p> <p>Une autre lettre a été adressée aux autorités israéliennes en janvier pour exiger l'acheminement et la distribution rapides et sans entrave de l'aide d'urgence à Gaza. Cette lettre a été suivie d'un communiqué de presse : <a href="#">L'Association médicale mondiale appelle à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide d'urgence à Gaza</a>, 15.01.2026</p>
<p><b>IRAK</b></p> <p>Janvier 2026</p> <p><u>Source:</u> Médecins à titre individuel / Membres associés</p>	<p>En janvier, le Secrétariat a reçu plusieurs courriels de jeunes médecins irakiens indiquant que, plus d'un an et demi après l'obtention de leur diplôme, ils n'avaient toujours pas été officiellement affectés à des établissements de santé publics, malgré la grave pénurie de médecins dans les hôpitaux et la pression croissante qui pèse sur le système de santé du pays.</p> <p>Le Secrétariat a adressé un courrier à l'Association médicale irakienne pour l'exhorter à faire pression sur les autorités et à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour garantir le recrutement de jeunes médecins diplômés. Le Réseau des jeunes médecins a également été informé de la situation.</p>
<p><b>IRAN</b></p> <p>Janvier-février 2026</p> <p><u>Source:</u> Amnesty International / Membres associés / Media</p>	<p>En janvier, le Secrétariat a reçu de nombreux témoignages concordants faisant état d'une forte augmentation des actes de violence à l'encontre du personnel de santé en Iran au cours des dernières semaines. L'AMM a publié un <a href="#">communiqué de presse</a> condamnant fermement l'attaque contre l'hôpital Imam Khomeini à Ilam, ainsi que les entraves à la prestation des soins de santé signalées dans tout le pays.</p> <p>Plus tard dans le mois, l'AMM a adressé une lettre aux autorités iraniennes pour les exhorter à mettre fin aux violences visant le personnel de santé. Dans cette lettre, l'AMM dénonce le recours à la violence par les forces de sécurité, l'utilisation abusive des établissements médicaux pour étouffer les manifestations, ainsi que la persécution des professionnels de santé. Un <a href="#">communiqué de presse</a> a été publié. Plusieurs messages ont également été publiés sur les réseaux sociaux au sujet de la situation critique de violence dans le pays.</p>
<p><b>SOUDAN</b></p> <p>Octobre 2025</p> <p><u>Sources:</u> Media, membres de l'AMM</p>	<p>Fin octobre, l'AMM a publié un <a href="#">communiqué de presse</a> dans lequel elle exprimait sa plus vive indignation à la suite d'informations faisant état du massacre de plus de 460 patients et de leurs proches à la maternité saoudienne d'El Fasher, dans le Darfour du Nord, au Soudan. L'AMM a exprimé sa totale solidarité avec les médecins, les infirmiers et les autres professionnels de santé soudanais, et a exhorté la communauté internationale à renforcer l'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées par les violences dans la région.</p>

<b>SYRIE</b>  Janvier 2026 Sources: Media	À la suite d'informations faisant état d'attaques contre des civils, du personnel de santé et des établissements de soins dans les quartiers de Cheikh Maqoud et d'Ashrafieh à Alep, une lettre a été adressée aux autorités syriennes en janvier afin d'attirer leur attention sur le fait que des hôpitaux, des cliniques, des ambulances et du personnel médical ont été délibérément pris pour cible ou empêchés d'exercer leurs fonctions. L'AMM a souligné que les attaques contre les civils, le personnel et les établissements de santé constituent de graves violations du droit international humanitaire. Un <u>communiqué de presse</u> a été publié.
<b>UKRAINE</b>	Voir ci-dessous, chapitre II, section 5 : Aide médicale à l'Ukraine

### 2.3 Violences contre les soins de santé dans les zones de conflit armé et autres situations de violence

L'AMM continue de dénoncer les attaques contre les soins de santé à travers le monde et à plaider pour la mise en place, dans le monde entier, de stratégies de prévention pérennes, notamment dans le contexte de la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies (*Voir point 4.3 ci-dessous*).

#### 2.3.1 Initiative « Les Soins de santé en danger »

Le secrétariat de l'AMM entretient une étroite relation de travail avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre de l'initiative [Les Soins de santé en danger](#). En raison de la réduction du financement de l'initiative, les activités ont diminué ces dernières années. Toutefois, la Communauté d'intérêts (CoC)<sup>1</sup> de l'HCiD, pilotée par le CICR, continue de se réunir régulièrement, ce qui permet un échange d'informations récentes entre les partenaires et l'exploration d'éventuelles actions conjointes de sensibilisation et de surveillance des actes de violence à l'encontre des soins de santé.

#### 2.3.2 Forum collaboratif sur les attaques contre les professionnels de santé

L'AMM fait partie du Forum collaboratif sur les attaques contre les professionnels de santé lancé par la commission des droits humains (CHR) des Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine des États-Unis (NASEM) afin de se livrer à un partage d'informations et d'explorer les possibilités d'actions, individuelles ou collectives. Pendant la période de référence, C. Delorme a suivi les activités du Forum et a rendu compte des activités récentes menées par l'AMM pour combattre la violence à l'encontre des médecins, y compris les politiques adoptées par l'Assemblée générale à Porto. Le Forum réalise actuellement une cartographie des obstacles et des opportunités d'action face à la recrudescence des agressions contre les professionnels de santé, tant au niveau national qu'international.

#### 2.3.3 Autres activités liées à la violence contre les soins de santé

<sup>1</sup> Le HCiD organise un dialogue mondial par le biais de la Communauté de préoccupations (CoC) qui rassemble des représentants d'organisations internationales de santé et/ou humanitaires concernées par la question de la violence contre les soins de santé, telles que l'AMM, Médecins Sans Frontières (MSF), le Comité international de médecine militaire (CIMM), le Conseil international des infirmières (CII), la Fédération internationale des hôpitaux (FIH), la Coalition pour la sauvegarde de la santé dans les conflits, Médecins du Monde et la Fédération mondiale pour l'éducation médicale (WFME), entre autres.

En juillet, le Secrétariat a été invité par le [RIAH](#) (Researching the Impact of Attacks on Health care) à contribuer à **une cartographie des parties prenantes œuvrant pour la protection des soins de santé**, de leurs intérêts et capacités actuels dans ce domaine, en vue d'élaborer un plan d'action visant à rassembler et à mobiliser les acteurs concernés dans les années à venir. C. Delorme les a rencontrés en août à l'occasion d'un entretien. Un rapport public sur cet exercice de cartographie devrait être publié fin mars ou en avril.

Préoccupée par les rapports alarmants provenant de nombreux pays qui font état d'attaques contre le personnel de santé, de violations de la neutralité médicale et d'une utilisation abusive des établissements de santé, que ce soit dans des situations de conflit armé ou lors de manifestations civiles, l'Alliance mondiale des professions de santé (WHPA) a publié en février un [communiqué de presse](#) appelant à la protection du personnel de santé contre la violence et la persécution.

Clarisse Delorme, conseillère principale en politiques, participera à un atelier d'experts intitulé « **Renforcer les systèmes de données et les données factuelles pour protéger les soins de santé et le droit à la santé en situation de conflit** », qui se tiendra fin mars à Genève. Cet atelier est organisé conjointement par le Sommet mondial de l'innovation pour la santé (WISH), le Consortium « Researching the Impact of Attacks on Health care (RIAH), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la protection des soins de santé dans les conflits armés.

## 2.4 Prévention de la torture et des mauvais traitements

Le Secrétariat de l'AMM suit les activités internationales dans ce domaine, notamment celles du Conseil des droits de l'Homme.

Clarisse Delorme a participé à la **réunion du groupe d'experts sur l'utilisation des technologies dans les établissements pénitentiaires**, organisée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) du 10 au 12 novembre à Vienne. La réunion avait pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un manuel sur l'utilisation des nouvelles technologies en milieu carcéral, à paraître dans une série de manuels sur la justice pénale de l'ONUDC. À l'issue de la réunion, une contribution écrite a été transmise aux rapporteurs chargés de la rédaction du manuel, dans laquelle l'accent était mis sur la dimension éthique de la santé numérique en milieu carcéral et où il était fait référence aux principes éthiques fondamentaux de l'AMM, en particulier à sa [prise de position sur la santé numérique](#).

En février, le Secrétariat a répondu à [l'appel à contributions](#) lancé par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires concernant le thème « la peine de mort examinée du point de vue de l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, et de la protection de la dignité humaine », dans le but de contribuer au rapport du Rapporteur spécial qui sera présenté lors de la 62<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme. La [contribution de l'AMM](#) s'est concentrée sur la **détention dans le couloir de la mort** sous l'angle à la fois médical et éthique, en s'appuyant sur la [prise de position de l'AMM sur l'isolement cellulaire](#).

## 1.1 Santé mentale et droits humains

Depuis 2017, le secrétariat de l'AMM, avec le soutien du Dr Miguel Jorge, psychiatre et Président sortant de l'AMM, effectue une veille des activités internationales relatives à la promotion de la santé mentale comme priorité mondiale et droit humain fondamental, en vue de donner le point de vue des médecins sur ces sujets.

Lors de la [158<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS](#) en février, l'AMM a présenté une [déclaration](#) dans laquelle elle a appelé à un financement et à des investissements durables en faveur du personnel de santé mentale, ainsi qu'à la garantie de conditions de travail sûres et à une participation significative des personnes ayant une expérience vécue, notamment au niveau de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.

## 2.5 Santé par la paix

### 2.5.1 Prévention des armes nucléaires

À la suite de l'adoption du [traité sur l'interdiction des armes nucléaires](#), l'association internationale des médecins pour la prévention d'une guerre nucléaire (IPPNW), ainsi que l'AMM, le Conseil international des infirmières (CII), la Fédération internationale des associations des étudiants en médecine (IFMSA) et la Fédération mondiale des associations de santé publique (WFPHA) ont entamé une collaboration sur la nécessité de promouvoir l'élimination des armes nucléaires en tant qu'impératif de santé publique et pour plaider en faveur de la ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Pendant la période de référence, le secrétariat a entretenu des contacts réguliers avec l'IPPNW pour explorer des stratégies qui permettraient de placer la prévention de la guerre nucléaire parmi les enjeux à l'ordre du jour de la santé mondiale. À cette fin, la version révisée de la [prise de position de l'AMM sur les armes nucléaires](#), adoptée par l'Assemblée générale à Porto en octobre dernier, comprend désormais une disposition appelant « l'Assemblée mondiale de la santé à charger l'OMS de réviser et actualiser son rapport de 1987 sur « les effets de la guerre nucléaire sur la santé et les services de santé », ainsi que son rapport de 1993 sur « les effets des armes nucléaires sur la santé et sur l'environnement », et de continuer à le mettre à jour régulièrement et de diffuser largement ses conclusions. »

### 2.5.2 2.6.2 Initiative mondiale Santé pour la paix de l'OMS

Le secrétariat continue de suivre l'évolution de [l'initiative mondiale Santé pour la paix, de l'OMS](#). En coopération avec le CICR, Médecins sans frontières (MSF) et le Conseil international des infirmières (CII), nous avons lancé un appel à plus de clarté et de détails sur la garantie d'une prestation impartiale des soins de santé et des conditions de travail adéquates pour les personnels de santé, dans le respect des principes éthiques en matière de soins de santé.

La 77<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé (mai 2024) a adopté une [résolution](#) demandant au directeur général de l'OMS de poursuivre ses travaux sur l'initiative mondiale Santé et paix en vue d'une éventuelle feuille de route consensuelle et renforcée qui pourrait être adoptée lors de l'Assemblée mondiale de la santé de 2029. Lors de sa 158<sup>ème</sup> session en février dernier, le Conseil exécutif de l'OMS a examiné le rapport d'étape du Directeur général et a pris note des travaux en cours.

## 2.6 Orientation sexuelle et identité de genre

En février, l'AMM a été invitée à rejoindre le comité de pilotage de l'étude sur les pratiques de conversion à l'encontre des personnes LGBTIQ commanditée par la Commission européenne, dont l'objectif est d'identifier, d'analyser et d'évaluer la nature, l'ampleur, la prévalence et les conséquences des pratiques de conversion visant les personnes LGBTIQ dans l'ensemble de l'Union européenne. Compte tenu de la portée régionale du projet, le Secrétariat a transmis l'invitation au Comité permanent des médecins européens (CPME) afin d'identifier un expert approprié disposant des connaissances médicales requises.

## 3. SANTE PUBLIQUE

### 1.2 Maladies non transmissibles (MNT)

#### Questions générales

Les maladies non transmissibles, qui comprennent les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires obstructives chroniques et le diabète, ainsi que les troubles de la santé mentale, sont désormais la principale cause de décès et de handicap à travers le monde.

L'AMM est membre de la **plateforme mondiale de l'OMS sur les maladies non transmissibles**, qui dépend de la division pour la couverture santé universelle. L'objet de cette plateforme est de coordonner le système des Nations unies et de mobiliser les acteurs non gouvernementaux pour compléter et affiner les travaux menés par l'OMS en soutien aux gouvernements dans l'élaboration de réponses coordonnées à l'échelle des gouvernements et de la société tout entière dans la poursuite des Objectifs de développement durable liés aux maladies non transmissibles (notamment la cible 3.4).

La Plateforme mondiale sur les maladies non transmissibles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé et l'Association médicale mondiale, a lancé un appel à candidatures pour une **bourse de recherche incitative destinée aux jeunes chercheurs** dans le domaine des parcours de soins intégrés pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles et des troubles de la santé mentale. La recherche vise à présenter des approches à l'échelle de l'ensemble d'un gouvernement et de la société afin de générer des connaissances et de soutenir la mise à l'échelle d'interventions rentables et éprouvées. Le Programme pour les jeunes chercheurs est désormais entré dans sa phase de mise en œuvre. L'appel à propositions, lancé le 5 novembre 2024 et clôturé le 31 janvier 2025, a reçu 489 candidatures provenant des six régions de l'OMS. À l'issue de l'examen des critères d'éligibilité, 60 propositions ont été retenues pour une évaluation technique, et 12 jeunes chercheurs ont été sélectionnés sur la base de la qualité scientifique, de la faisabilité et de l'impact potentiel sur les politiques. Les projets sélectionnés sont en cours de mise en œuvre en Tanzanie (2), au Népal (2), au Pakistan (2), au Niger, au Sénégal, au Cameroun, au Sri Lanka, en Moldavie et en Indonésie. Les études devraient s'achever d'ici la fin du mois d'août 2026 et donner lieu à la publication de rapports de recherche et de notes d'orientation.

#### Tabac

L'AMM participe à l'élaboration de la [Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac \(FCTC\)](#), un traité international condamnant le tabac en tant que substance accoutumante, interdisant la publicité et la promotion du tabac et réaffirmant le droit de tous aux plus hautes normes de santé.

L'AMM participe au processus de mise en œuvre du [Convention cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac \(FCTC\)](#), et a participé à la réunion de la COP à Genève en 2025, par l'intermédiaire de la Dre Julia Tainijoki, conseillère médicale principale. Des décisions clés ont été prises concernant la lutte antitabac et l'environnement ; l'augmentation des ressources durables consacrées à la lutte antitabac ; les mesures prospectives de lutte antitabac ; ainsi que les questions relatives à la responsabilité de l'industrie du tabac face aux dommages qu'elle cause.

## Alcool

Dans le cadre du projet de collaboration entre l'OMS et l'AMM, l'AMM a participé à l'élaboration et à la promotion du [plan d'action de l'OMS 2022-2030](#) qui vise à mettre en œuvre la stratégie mondiale de l'OMS pour réduire la consommation nocive d'alcool. Le Secrétariat a assuré la liaison avec l'unité de l'OMS chargée de la mise en œuvre du plan d'action, ainsi qu'avec l'Alliance mondiale pour les politiques en matière d'alcool (GAPA), un partenaire clé de l'AMM dans ce domaine. Même si aucune activité spécifique sur la question de l'alcool n'a été menée au cours de la période considérée, le Secrétariat poursuit ses efforts de sensibilisation afin d'aborder les maladies non transmissibles de manière globale.

### 3.1 Maladies transmissibles

#### Immunisation

Depuis de nombreuses années, l'OMS s'est fixé pour objectif une couverture vaccinale contre la grippe de 75 %, mais dans de nombreux pays, les taux de vaccination restent bien en deçà de cet objectif, même parmi les professionnels de santé. L'AMM défend depuis longtemps les avantages de la vaccination pour la santé publique, soulignant l'importance de la vaccination des professionnels de santé, à la fois pour qu'ils servent de modèles et pour protéger leurs patients contre l'infection.

Depuis la pandémie de COVID-19, deux nouveaux enjeux liés aux maladies respiratoires sont apparus : la COVID-19 et le virus respiratoire syncytial (VRS).

Face à cette évolution du paysage de la santé publique, le Groupe de pilotage sur la vaccination contre la grippe — dont l'AMM est membre depuis plusieurs années — a élargi son mandat et changé de nom pour devenir le **Groupe de pilotage sur la prévention des infections respiratoires**. Lors de son événement annuel de sensibilisation organisé à Bruxelles en octobre 2025, le Comité de pilotage a publié un mémorandum expliquant ce changement.

L'AMM, avec d'autres organisations de professionnels de la santé, la Fédération mondiale des associations de santé publique (FMASP) et la Fédération internationale du vieillissement (FIV), s'est jointe à l'**appel à l'action en faveur d'une vaccination tout au long de la vie**. L'appel souligne l'importance de programmes de vaccination complets tout au long de la vie, avec un accent particulier placé sur la protection des populations à risque,

notamment les professionnels de la santé et des services sociaux, qui sont confrontés à des conséquences graves, voire mortelles, dues à des maladies évitables par la vaccination.

### 1.3 Déterminants sociaux de la santé (DSS) et couverture santé universelle (CSU)

L'UHC2030 est le mouvement mondial qui vise à bâtir des systèmes de santé plus robustes en vue d'une couverture de santé universelle. Ses membres sont des pays, des organisations multilatérales, des initiatives mondiales, des organisations caritatives et des ONG. L'AMM est un membre actif de ce réseau et avait été affectée dans le passé au groupe consultatif de la société civile. En reconnaissance de son implication sans faille, elle a été sélectionnée pour rejoindre la Task Force UHC2030. Le mouvement encourage la collaboration par le biais d'événements et de rencontres de haut niveau, tout en fournissant des outils de plaidoyer, des conseils et un espace de partage des connaissances afin de faire progresser la cause de la CSU.

Suite à la décision prise par l'Assemblée générale des Nations unies lors de la réunion de haut niveau (RHN) de 2023, la prochaine RHN des Nations unies sur la couverture sanitaire universelle (CSU) est prévue en septembre 2027 à New York. Une audition multipartite devrait avoir lieu au printemps 2027. À l'instar de 2019 et 2023, l'initiative UHC2030 devrait jouer un rôle crucial dans la mobilisation et le soutien des parties prenantes, ainsi que dans le processus tendant à garantir des engagements et des actions concrets pour faire progresser la couverture sanitaire universelle.

Les efforts de plaidoyer en vue de la Réunion de haut niveau de 2027 sont déjà bien engagés, l'AMM y participant activement par l'intermédiaire de la Task Force UHC2030. La principale mission de ce groupe de travail sera de superviser l'élaboration d'un Programme d'action 2.0 pour le mouvement en faveur de la couverture sanitaire universelle, en s'appuyant sur les données les plus récentes, l'évolution du contexte sanitaire mondial et les contributions recueillies lors de consultations ouvertes à tous. La Task Force a pour objectif de présenter au Président de l'Assemblée générale un ensemble concis de recommandations politiques concrètes préalablement aux négociations sur la Déclaration politique relative à la couverture sanitaire universelle (CSU) de 2027. Elle apportera également un soutien stratégique aux activités de plaidoyer politique et de communication de l'initiative UHC2030 tout au long du processus préparatoire du Sommet de haut niveau des Nations unies sur la CSU de 2027. La Task Force sera composée d'un maximum de vingt-cinq représentants issus des groupes d'intérêt de l'initiative UHC2030 et d'autres horizons.

Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'OMS a demandé au Directeur général de réunir les acteurs mondiaux autour de l'élaboration d'une proposition de « processus conjoint, inclusif, transparent, assorti d'un calendrier précis, rationnel en termes de ressources et efficace, hébergé par l'OMS et dirigé par les États membres ». Ce processus vise à harmoniser et à compléter **l'architecture mondiale de la santé et les discussions de l'UN80**, en facilitant la convergence et la recherche d'un consensus à l'appui de la transformation de l'architecture mondiale actuelle de la santé. L'AMM participe à ce processus.

## 3.2 Santé et environnement

### 1.3.1 Groupe de travail de l'AMM sur l'environnement

Le Conseil, réuni pour sa 223<sup>ème</sup> session à Nairobi en avril 2023 a décidé de créer un groupe de travail sur l'environnement chargé d'appuyer le travail de mobilisation de l'AMM dans le domaine de l'environnement et de la santé, conformément au mandat défini par le président du Conseil. Les membres du groupe de travail sont nommés par le Président du Conseil dans le même cycle que les Comités permanents du Conseil de l'AMM. Le 229<sup>ème</sup> Conseil (Montevideo) a décidé de renouveler le mandat du groupe de travail pour une deuxième période (2025-2027). Laura Jung (JDN) a succédé à Ankush Bansal (membre associé) à la présidence du groupe de travail pour ce nouveau mandat. Parmi les autres membres du groupe de travail figurent des représentants des associations médicales britannique, koweïtienne et nigériane, ainsi que des Membres associés. Après l'Assemblée générale de Porto, le groupe de travail a accueilli deux nouveaux membres : l'Association médicale canadienne et l'Association médicale de Trinité-et-Tobago.

Au cours de la période de référence, le groupe de travail sur l'environnement s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner les propositions de révision des politiques de l'AMM relatives aux combustibles fossiles et au changement climatique, à la suite des commentaires reçus de la part des membres. Les versions révisées de ces deux politiques seront soumises au Conseil à Belgrade. Le groupe de travail a également préparé la prochaine réunion du Caucus sur l'environnement, qui se tient en marge de chaque réunion du Conseil de l'AMM, et a discuté des activités de plaidoyer de l'AMM sur les initiatives internationales en matière de changement climatique.

### 3.2.1 Changement climatique et pollution atmosphérique

L'AMM est membre du [groupe de travail de la société civile mis en place par l'OMS pour agir sur le changement climatique et la santé](#) en mai 2019. Le groupe de travail vise à renforcer le poids de la santé dans la prise de décisions relatives au changement climatique au niveau national et international, afin de mener des actions urgentes face au changement climatique. Le partenariat stratégique proposé est conforme au programme de collaboration passé entre l'OMS et l'AMM pour la période 2022-2024 et 2025-2027.

**Négociations intergouvernementales des Nations unies sur le changement climatique :** l'AMM était représenté à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, **COP30 (Belém, 10-21 novembre 2025)**. Un compte rendu des activités de la délégation de l'AMM figure dans le rapport annuel et un article sera publié dans le prochain numéro du World Medical Journal. Les communiqués de presse suivants ont été publiés:

- [L'Association médicale mondiale accueille favorablement les recommandations de la Communauté de la santé de la COP30 à l'approche de la Journée de la santé, 11.11.2025](#)
- [L'AMPS exhorte la COP30 à mettre en place des systèmes de santé intelligents face au climat et dirigés par des professionnels de la santé dans le cadre du Plan d'action de Belém pour la santé, 06.11.2025](#)

Rapport mondial « Lancet Countdown 2025 » sur la santé et le changement climatique :

- En août dernier, l'AMM a été invitée à contribuer à la **consultation du Lancet Countdown dans le but d'affiner les indicateurs relatifs au changement climatique** et à la santé. Après neuf ans de publication annuelle de ces indicateurs, l'objectif de cette consultation était de s'assurer que ceux-ci restent représentatifs des domaines les plus susceptibles de susciter une action équitable en matière de santé et de changement climatique. Le président du Conseil a désigné la Dre Laura Jung, présidente du groupe

- de travail sur l'environnement de l'AMM pour représenter l'organisation lors de la consultation. Le [rapport mondial 2025 du Lancet Countdown](#) a été publié fin octobre.
- La Dre Jacqueline Kitulu, présidente de l'AMM, a été invitée à participer à une table ronde lors d'une réunion en ligne intitulée « **Débriefing à l'intention des professionnels de santé : enseignements tirés du Lancet Countdown 2025 sur la santé et le changement climatique** », qui s'est tenue le 10 décembre. S'appuyant sur les conclusions du Lancet Countdown, cette session de débriefing, organisée par Health Care Without Harm (HCWH), a passé en revue les dernières données et tendances et a exploré des stratégies visant à renforcer la résilience des systèmes de santé. La Dre Kitulu a souligné le rôle central des professionnels de santé dans la promotion des actions en faveur du climat et de la santé. L'enregistrement de l'événement est disponible [en ligne](#).

### **Invitation adressée à l'Association médicale mondiale à rejoindre l'initiative ATACH de l'OMS :**

En novembre dernier, l'AMM a été invitée à rejoindre l'Alliance for Transformative Action on Climate and Health (ATACH), qui œuvre à la réalisation de l'objectif fixé lors de la COP26 visant à mettre en place des systèmes de santé durables et résilients face au changement climatique. Tout en se félicitant de cette invitation – et avant de transmettre la demande au Comité exécutif accompagnée de sa recommandation –, le groupe de travail sur l'environnement de l'AMM souhaite préciser à l'ATACH quelles sont ses attentes et les différentes structures de travail au sein de l'alliance auxquelles l'AMM pourrait apporter une contribution utile.

#### 3.2.2 Pollution chimique

L'AMM considère que la diminution de la contamination de l'environnement par les produits chimiques est une question essentielle de santé publique. L'AMM soutient le [Cadre mondial relatif aux produits chimiques - pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs](#), qui vise à promouvoir la sécurité chimique dans le monde et à réduire au minimum les effets néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine.

Dr Peter Orris, expert du Groupe de travail sur l'environnement de l'AMM, suit les négociations sur la **mise en œuvre** de la [Convention de Minamata sur le mercure](#). Le secrétariat tient les membres informés du processus de mise en œuvre de la Convention de Minamata et de son impact sur la santé, principalement par le biais de sa lettre d'information.

Suite à l'adoption de la [résolution de l'AMM sur les plastiques et la santé](#) en octobre 2024 à Helsinki, le Secrétariat suit de près les négociations intergouvernementales relatives au traité des Nations unies sur les plastiques et informe les membres de l'AMM de l'actualité en la matière dans son bulletin d'information.

#### 3.2.3 My Green Doctor

L'AMM est partenaire de l'Association médicale de Floride (FMA) sur le projet « **My Green Doctor** ». Ce projet est un service de gestion environnementale du cabinet médical gratuitement mis à la disposition des membres de l'Association médicale mondiale (AMM) et de l'Association médicale de Floride (FMA). La version initiale de My Green Doctor a été lancée par la FMA lors de la Journée mondiale de la Terre 2010. En juin 2014, l'AMM et la FMA ont conclu un accord pour travailler sur ce projet. My Green Doctor est un guide

gratuit de gestion environnementale d'un cabinet médical, mis au point par des médecins. Le site internet [My Green Doctor](#) est désormais disponible à la section « Stages & ressources » du site internet de l'AMM. Les appels à l'action sont souvent publiés sur les réseaux sociaux de l'AMM et dans son bulletin d'informations.

#### 1.4 Intelligence artificielle (IA) et technologies dans la médecine

L'Assemblée générale de l'AMM, qui s'est tenue à Porto en octobre dernier, a adopté la [Prise de position de l'AMM sur l'intelligence artificielle et l'intelligence augmentée dans les soins médicaux](#), élaboré sous l'égide du groupe de travail sur les technologies médicales.

En janvier, l'AMM a été invitée à participer à une **étude** menée par un chercheur de l'université de Gand, en Belgique, sur l'utilisation de l'IA dans le domaine des soins de santé, la sensibilisation aux questions de genre et la prise de conscience des préjugés sexistes dans l'IA chez les médecins. Cette invitation a été transmise aux membres de l'AMM.

L'AMM a été invitée à participer à une [conférence internationale sur l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur de la santé](#), organisée par le ministère espagnol de la Santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui se tiendra en mai prochain à Madrid. Cet événement de haut niveau, accessible uniquement sur invitation, réunira des experts du monde entier chargés d'élaborer un plan d'action visant à intégrer l'IA de manière responsable et équitable dans le secteur de la santé.

L'IA recèle un potentiel révolutionnaire dans la prestation de soins de santé de haute qualité, accessibles et abordables, mais son évolution rapide risque de conduire à une mise en œuvre fragmentée et incohérente d'un pays à l'autre. En préparation de la conférence AI Madrid, l'OCDE et le DTH-Lab ont organisé une réunion de pré-consultation en mars 2026, au cours de laquelle la Dre Julia Tainijoki, conseillère médicale principale, a représenté l'AMM et contribué à l'élaboration du projet de plan d'action. Le Comité exécutif a désigné le **Dr Ramin Parsa-Parsi**, futur secrétaire général de l'AMM à compter du 1er mai, comme représentant de l'AMM à la conférence.

L'Association médicale mondiale (AMM) a été invitée par l'Association médicale éthiopienne à aider à trouver un conférencier principal pour la 62e Conférence médicale annuelle, prévue les 27 et 28 mars 2026 sur le thème « **Le rôle de l'intelligence artificielle dans l'amélioration de l'enseignement médical, des services de santé et de la recherche en Éthiopie** ». La demande a été transmise au groupe de travail sur les technologies médicales, qui a recommandé le Dr Jacob Matthew (Association médicale du Koweït, membre du groupe de travail) en tant qu'expert de premier plan en IA dans le domaine médical, intervenant à titre personnel.

## 4. SYSTÈMES DE SANTÉ

#### 1.5 Journée mondiale de la sécurité des patients

L'AMM est membre du comité directeur de la Journée mondiale de la sécurité des patients (WPSD), représentée par la Dre Julia Tainijoki, conseillère médicale principale. Lors de sa première réunion, il a été décidé que la JMSP 2026 aurait pour thème « La sécurité des patients face aux maladies non transmissibles ». L'AMM travaille en étroite collaboration

avec l'OMS et le comité de pilotage afin de développer une campagne et des actions de communication autour de cette journée.

Dans un paysage des soins de santé en pleine mutation, il subsiste une lacune majeure dans la coordination des orientations stratégiques de haut niveau sur la sécurité des patients. S'il existe des initiatives louables, elles fonctionnent souvent de manière isolée, sans disposer d'une plateforme unifiée permettant d'anticiper les risques et de susciter un changement systémique. En réponse, la Joint Commission International (JCI) a proposé la création d'un **Conseil mondial de direction sur la sécurité des patients** — un organisme multipartite dédié à la promotion d'un leadership éclairé, au partage des connaissances et à la défense des intérêts afin de définir l'agenda mondial de la sécurité des patients. Conformément à la vision de la JCI, qui consiste à garantir les soins les plus sûrs et de la plus haute qualité à l'échelle mondiale, le Conseil se veut un centre névralgique pour le dialogue et l'action transformatrice. La Dre Julia Tainijoki, conseillère médicale principale, a assisté à la réunion inaugurale du Conseil, et l'AMM décidera en temps voulu de sa participation officielle.

## 1.6 Résistance aux antimicrobiens et Une Seule Santé

Pendant la Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens en novembre 2025, l'AMM et les membres de l'AMPS ont organisé un séminaire en ligne intitulé : Concilier les agendas mondiaux en matière de santé : maladies non transmissibles, résistance aux antimicrobiens et collaboration interprofessionnelle. À mesure que la résistance aux antimicrobiens s'accroît, la menace qui pèse sur les millions de patients atteints de maladies non transmissibles (MNT) exposés à un risque élevé d'infection s'intensifie également. Les personnes atteintes de maladies non transmissibles sont plus vulnérables aux infections pharmacorésistantes et sont souvent davantage exposées aux antimicrobiens, par exemple à cause d'infections associées au diabète ou dans le cadre de traitements contre le cancer. Compte tenu de la diversité des contextes de soins et des spécialités liés aux MNT, il est essentiel d'améliorer la gestion de la résistance aux antimicrobiens dans l'ensemble des professions de santé.

L'AMM a récemment rejoint **la plateforme pluripartite qui regroupe tous les partenaires engagés dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens**. Cette plateforme vise à collaborer avec une multitude de parties prenantes intersectorielles et à leur donner le moyen de s'exprimer pour préserver le caractère vital des antimicrobiens et assurer leur utilisation responsable dans le cadre d'une approche Une Seule Santé. Le secrétariat de cette plateforme est hébergé par une organisation quadripartite qui comprend l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). L'AMM a participé en décembre 2025 au forum annuel des partenaires de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens, dont l'agenda visait l'élaboration de mécanismes durables de coordination des partenariats à des fins de partage d'informations, de renforcement des capacités, d'une mise en œuvre plus rapide, d'une plus grande efficacité, ainsi que le recensement de toutes les contributions aux mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les différents pays.

L'AMM participe à plusieurs groupes de travail et comités au sein de ce partenariat. La Dre Caline Mattar a été invitée à représenter l'AMM au sein du Comité indépendant sur les données factuelles pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; elle est également membre du sous-groupe chargé du cycle de vie du programme de gestion responsable, dont

L'objectif est d'élaborer un cadre « Une seule santé » pratique et complet pour une gestion responsable à l'échelle mondiale et locale, garantissant la disponibilité d'antimicrobiens efficaces tout en limitant la résistance chez l'homme, les animaux, les végétaux et dans l'environnement.

L'AMM a été choisie pour faire partie du **groupe de travail de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens (RAM)** avec la société civile. Ce groupe de travail a pour objectif de soutenir et de renforcer l'engagement de l'OMS auprès des organisations non gouvernementales, y compris les groupes de la société civile à l'échelle mondiale, ainsi que de favoriser la collaboration, de renforcer les capacités et de faire entendre davantage la voix des communautés touchées dans la lutte contre la RAM. La mission du groupe de travail est de veiller à ce que les groupes de la société civile puissent contribuer efficacement à la riposte mondiale contre la RAM, en garantissant un accès équitable à la prévention, au traitement et aux soins pour tous, en particulier pour les populations vulnérables.

L'AMM participe à la consultation mondiale sur le **projet de cadre de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), qui doit placer les personnes au cœur des priorités dans le secteur de la santé humaine**. Le cadre se compose d'interventions qui couvrent quatre piliers essentiels pour surmonter les défis des personnes et des systèmes dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens : la prévention des infections, l'accès aux services de santé essentiels, un diagnostic rapide et précis, et un traitement approprié et de qualité. Le cadre centré sur l'être humain devrait aider les gouvernements à hiérarchiser les actions nationales dans le secteur de la santé humaine aux différents niveaux de mise en œuvre, de manière à les intégrer aux efforts plus larges de renforcement des systèmes de santé et de préparation aux pandémies.

#### 4.1 Urgences sanitaires

En décembre 2021, l'Assemblée mondiale de la santé a décidé d'élaborer [pour l'OMS une convention](#), un accord ou tout autre instrument international sur la prévention des pandémies, la préparation et la réponse aux pandémies (« le traité sur les pandémies ») et l'AMM s'implique activement dans cette démarche. L'instrument en question contiendra des recommandations visant à renforcer la préparation et la réponse aux pandémies dans les catégories suivantes : direction et gouvernance, systèmes et outils, financement et équité. Il devrait en outre être considéré comme un outil de l'OMS complémentaire aux règlements sanitaires internationaux, qui visent à empêcher la propagation internationale des maladies depuis 1969 (révisés pour la dernière fois en 2005).

Lors de l'Assemblée mondiale de la santé de mai 2025, l'OIN a été adopté et un **groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (GTI)** sur l'accord de l'OMS relatif aux pandémies a été créé afin d'en définir les modalités de mise en œuvre. L'AMM siège en tant qu'observateur au sein de ce groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue en août et septembre 2025.

#### 4.2 Personnel de santé et systèmes de santé

L'AMM est membre du groupe d'experts pour le troisième examen du Code de pratique mondial de l'OMS pour le **recrutement international des personnels de santé**. La recommandation préliminaire du conseil consultatif est d'ajouter de nouveaux éléments au code de pratique mondial de l'OMS de 2010 :

- Les dispositions du code s'appliquent également aux personnels de santé qui migrent et occupent des postes de soignants dans les pays de destination. À l'heure actuelle, seuls les migrants qui travaillent en tant que personnel de santé sont pris en compte.
- Les États membres qui dépendent fortement du personnel de santé international, indépendamment du parcours de mobilité ou du type de recrutement, pourraient envisager des modalités de soutien axées sur des approches mutuellement bénéfiques, telles que des co-investissements ciblés en partenariat avec les pays d'origine dans des domaines propres au personnel de santé et aux systèmes de santé dans les pays d'origine.
- Les banques de développement, les organismes donateurs, les institutions financières et de développement et les pays chargés du financement d'urgence devraient instaurer des modalités de financement d'urgence afin d'atténuer le risque d'épuisement excessif du personnel de santé en cas de crise due à des causes diverses.

En outre, ces agences sont encouragées à co-investir dans les domaines prioritaires des systèmes de santé identifiés par les pays comme nécessitant un soutien, avec des investissements couvrant l'ensemble du cycle de vie du personnel de santé (formation, emploi et rétention), afin d'optimiser la gestion et la performance du personnel de santé et d'améliorer la santé de la population. Le Comité exécutif de l'OMS a approuvé le rapport intérimaire du groupe consultatif d'experts, qui sera soumis pour adoption lors de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé.

L'AMM a participé au **Forum sur la santé du BIAC (Business at OECD) de l'OCDE**, qui s'est tenu en **décembre 2025 à Paris**, représentée par sa conseillère médicale principale, la Dre Julia Tainijoki. Cet événement a réuni des dirigeants mondiaux pour explorer comment la santé peut stimuler la productivité, la résilience économique et l'innovation. Le programme du Forum portait sur des thèmes essentiels tels que la santé prédictive, des systèmes de santé résilients face au changement climatique, la capacité à mobiliser la main-d'œuvre et des modèles de financement innovants — autant de domaines dans lesquels l'expertise et l'action de l'AMM peuvent apporter une contribution significative. En tant que partenaire officiel de l'OCDE représentant le monde des affaires, le BIAC offre à l'AMM une plateforme unique pour dialoguer avec l'OCDE et obtenir des informations de première main sur ses activités dans le domaine de la santé mondiale. La participation au BIAC offre à l'AMM de précieuses occasions d'influencer les débats politiques, de partager les meilleures pratiques et de collaborer avec des acteurs clés pour relever les défis sanitaires urgents dans les pays membres de l'OCDE et au-delà. L'AMM décidera en temps voulu de son adhésion officielle au BIAC afin de renforcer sa coopération et son influence au sein de l'OCDE.

## 2. POLITIQUE DE SANTÉ ET ÉDUCATION

### 2.1 Développement des politiques médicales et sanitaires et éducation

Voir ci-après, au chapitre II « Partenariats et collaborations ».

## 2.2 Soutien apporté aux Membres constituants

Voir le chapitre II, point 2.2 « Protection des patients et des médecins ».

## CHAPITRE II PARTENARIAT ET COLLABORATION

### 1. ASSOCIATIONS MÉDICALES REGIONALES ET CONFÉRENCES PERMANENTES

L'AMM entretient des liens étroits et réguliers avec les groupes régionaux d'associations médicales, l'African Coalition of Medical Associations (coalition africaine des associations médicales), la CMAAO (confédération des associations médicales d'Asie et d'Océanie), la Confederación Médica Latinoamericana y del Caribe (CONFEMEL), le Comité permanent des médecins européens (CPME), l'EFMA (forum européen des associations médicales), les associations médicales des États membres de la MASEAN (association des nations du Sud-Est asiatique), le Forum médical d'Europe du Sud-Est et le SARC (Conseil régional de l'Asie du Sud).

Au cours de la période de référence, le secrétariat de l'AMM a tenu des réunions bilatérales avec l'OMS et le personnel d'autres agences des Nations unies sur différents sujets et a pu porter dans ces instances les avis et les préoccupations de l'AMM, comme décrit dans le tableau ci-après<sup>2</sup> :

### 2. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

#### 158<sup>th</sup> Conseil exécutif (Février 2026)

- [Suivi de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles](#)
- [Santé mentale](#)
- [Maladies transmissibles : Programme de vaccination à l'horizon 2030](#)
- [Soins de santé primaires](#)
- [La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)
- [Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes applicables aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé](#) (Déclarations des membres de l'AMPS)
- [L'économie de la santé pour tous](#) (Déclarations des membres de l'AMPS)

#### Autres réunions de l'OMS auxquelles l'AMM a participé pendant la période de référence :

- La Dre Lujain Al-Qodmani a été sélectionnée pour rejoindre le Comité permanent de la commission de la société civile de l'OMS en tant que représentante de l'Association médicale mondiale.
- [Groupe de travail intergouvernemental sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies](#)
- Réunion du comité directeur de la Journée mondiale de la sécurité des patients 2026 de l'OMS : « La sécurité des patients dans le contexte des maladies non transmissibles »

- Publication du manuel de l'OMS sur les soins intégrés pour les personnes âgées (ICOPE) : guide pour l'évaluation et les parcours centrés sur la personne en soins primaires
- Marie-Claire Wangari, présidente sortante du Réseau des jeunes médecins de l'AMM (JDN) et le Dr Yassen Tcholakov ont participé au [Conseil de la jeunesse de l'OMS](#) en septembre 2024. Pablo Estrella Porter est le représentant du JDN de l'AMM pour la période 2024-2026.
- Le président du Comité d'éthique médicale (MEC) de l'AMM et le secrétaire général ont participé à un groupe de travail de l'OMS sur l'éthique clinique en 2024 et 2025. Les travaux portent sur la nécessité d'un soutien à l'éthique dans les milieux cliniques. La publication d'un rapport final n'est pas prévue avant la fin de l'année 2025.

### 3. AUTRES AGENCES DES NATIONS UNIES

AGENCE	ACTIVITÉS
<p><b>Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies</b></p> <p><a href="#">Rapporteuses spéciales</a> (RS) des Nations unies sur le droit de chacun à jouir de la meilleure santé physique et mentale/sur la violence contre les femmes et les filles/sur la torture</p> <p>Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des activités relatives à la santé</li> <li>- promotion des activités du CDH relatives aux droits humains et à la santé via les canaux médiatiques de l'AMM</li> <li>- Suivi des activités de la RS et promotion de ses activités intéressant l'AMM via les canaux médiatiques de l'AMM</li> <li>- Présentation de la <a href="#">contribution</a> de l'AMM consacrée aux détentions dans le couloir de la mort, sous l'angle à la fois médical et éthique.</li> <li>- Participation à une réunion d'un groupe d'experts sur l'utilisation des technologies dans les établissements pénitentiaires, organisée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) du 10 au 12 novembre à Vienne.</li> </ul>
<p><b>ONUSIDA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange régulier d'informations</li> </ul>
<p><b>OCDE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange régulier d'informations</li> <li>- Invitation à participer à la <a href="#">Conférence internationale sur l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur de la santé</a>, organisée par le ministère espagnol de la Santé et l'OCDE, les 28 et 29 mai 2026 en Espagne</li> <li>- Collaboration sur l'enquête menée auprès des membres et des partenaires de l'AMM sur la financiarisation des soins ambulatoires</li> <li>- Participation au Forum de la santé du BIAC en décembre 2025</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la réunion préparatoire de la Conférence internationale sur l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur de la santé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation internationale pour les migrations (OIM), division chargée de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange régulier d'informations</li> <li>- Promotion des activités de l'OIM relatives à la migration et à la santé via les canaux médiatiques de l'AMM</li> <li>- OCDE : Forum politique de haut niveau sur l'avenir de l'innovation en santé centrée sur la personne</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Conseil de l'Europe – Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle contre le trafic d'organes humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://www.coe.int/fr/web/trafficking-human-organs/">https://www.coe.int/fr/web/trafficking-human-organs/</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Convention contre le trafic d'organes humains est la première convention internationale visant à lutter contre le trafic d'organes. Pour les pays qui ratifient la convention, celle-ci devient un instrument international juridiquement contraignant. La convention est ouverte à tous les pays, et pas seulement aux pays européens.</li> <li>- La convention est supervisée par une Conférence des Parties (COP) au sein de laquelle l'AMM s'est vu accorder le statut d'observateur en reconnaissance de son action dans le domaine de la transplantation d'organes.</li> <li>- Au nom du Conseil de l'AMM, le Dr Tomas Cobo siège en tant qu'observateur.</li> </ul>

#### 4. ALLIANCE MONDIALE DES PROFESSIONS DE SANTÉ (AMPS)

L'**Alliance mondiale des professions de santé (AMPS)** et l'**AMM** défendent activement le rôle central des professionnels de santé dans la lutte contre les défis sanitaires mondiaux. Lors de la **4<sup>ème</sup> réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT) et la santé mentale**, qui s'est tenue en septembre 2025, les dirigeants de l'AMPS ont souligné l'urgence pour les gouvernements d'investir dans leur personnel de santé, soulignant que les engagements pris dans la Déclaration politique risquaient d'échouer sans un soutien adéquat. L'AMPS a insisté sur l'importance de donner aux professionnels de santé les moyens d'agir grâce à des politiques, des ressources et des opportunités de collaboration adaptées, permettant ainsi de fournir des soins intégrés de haute qualité aux personnes atteintes de MNT.

Par ailleurs, lors de la **30<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30)** qui s'est tenue à Belém, au Brésil, l'AMPS a appelé les dirigeants mondiaux à placer les professionnels de santé au cœur de la mise en œuvre du **Plan d'action de Belém pour la santé (BHAP)**. Ce plan sert de feuille de route mondiale pour la mise en place de systèmes de santé durables et résilients face au changement climatique, soulignant le lien essentiel entre l'action environnementale et la santé publique. Ces deux initiatives reflètent l'engagement de l'AMPS et de l'AMM pour que les professionnels de santé soient équipés et positionnés de manière à pouvoir induire des changements significatifs dans les politiques et les pratiques de santé à l'échelle mondiale.

Au cours de la Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens, en novembre 2025, l'AMPS a organisé un webinaire intitulé « Rapprocher les priorités mondiales en matière de santé : MNT, RAM et collaboration interprofessionnelle » et lancé une campagne sur les réseaux sociaux. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au point 4.2.

## 5. SOUTIEN MÉDICAL À L'UKRAINE

À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022, le secrétariat de l'AMM, ses membres et des partenaires se sont immédiatement mobilisés, ont condamné l'agression et décidé d'apporter un soutien médical aux victimes.

En mars 2022, l'AMM, le Forum européen des associations de médecins (EFMA) et le Comité permanent des médecins européens (CPME) ont créé un [Fonds d'aide médicale pour l'Ukraine](#) afin de porter secours aux personnes dont les besoins de santé pâtiraient de la guerre en Ukraine. Le fonds est géré par une équipe ad hoc composée des membres fondateurs du fonds (comité permanent), en coopération avec la Chambre polonaise des médecins et dentistes, l'Association médicale slovaque et la Chambre médicale slovaque, l'Association médicale japonaise, l'Association médicale française et la Chambre des médecins du land allemand de Saxe. Les activités sont supervisées par le président sortant de l'AMM, le Prof. Dr Leonid Eidelman.

Le principal objectif de ce fonds est de recueillir des fournitures médicales et d'autres équipements pour assurer la continuité des soins en Ukraine, en coopération avec l'Association médicale ukrainienne et les associations membres et partenaires ukrainiennes et des pays voisins.

Les membres de l'AMM ont été invités à contribuer au fonds. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il restait 1.131.746,07 euros dans le fonds après utilisation en 2025 de ces dons pour l'achat et la livraison d'équipements médicaux, de fournitures, de médicaments, de véhicules d'évacuation sur le terrain, d'équipements pour la banque du sang, de tentes de réchauffement et de transport pour un montant de 491.612 euros.

Nous sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de nombreux bénévoles, en particulier de la Chambre nationale des médecins de Hesse, de l'hôpital universitaire de Francfort et de l'association privée « Hope for Ukraine ».

Cette assistance a en outre fait l'objet de deux résolutions adoptées à l'Assemblée générale de Berlin : la [résolution du Conseil de l'AMM en soutien au personnel médical et aux citoyens d'Ukraine face à l'invasion russe](#) et la [résolution de l'AMM sur l'aide humanitaire et médicale à l'Ukraine](#).

## 6. CENTRES DE COOPÉRATION DE L'AMM

L'AMM est fière de bénéficier du soutien de centres de coopération universitaires. Ces centres de coopération de l'AMM apportent une expertise scientifique à nos projets et/ou à nos politiques, améliorant ainsi notre profil professionnel et nos activités extérieures.

Centre de coopération de l'AMM	Secteurs de coopération
Institute of Ethics and History of Medicine,	Révision de la Déclaration d'Helsinki, éthique

Université de Tübingen, Allemagne	médicale
Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel, Suisse	Droit international de la santé, approfondissement et promotion de la Déclaration de Taipei, révision de la Déclaration d'Helsinki, éthique médicale, déontologie, médecine du sport
Chaire internationale de bioéthique	<p>Ces dernières années, l'AMM a soutenu la Conférence internationale sur la bioéthique, l'éthique médicale et le droit de la santé, organisée par la Chaire internationale de bioéthique, auparavant en la personne du professeur Amnon Carmi, et aujourd'hui par le professeur Rui Nunes, de l'université de Porto. La conférence sert de plateforme de discussion sur les politiques actuelles de l'AMM avec des médecins, des spécialistes de l'éthique et d'autres scientifiques.</p> <p>Le réseau international de plus en plus dense d'éthique et de droit dans les universités, qui s'était créé au cours des deux décennies écoulées sous le titre « Chaire de bioéthique de l'Unesco a été réorganisé en <b>Chaire internationale de la bioéthique</b> (CIB). À la suite de la proposition du secrétariat de l'AMM, le Conseil a décidé de signer un protocole d'accord avec le CIB pour poursuivre la coopération avec ce réseau et pour lui donner le statut de centre de coopération de l'AMM.</p> <p>La 17<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur la bioéthique, l'éthique médicale et le droit de la santé était prévue du 24 au 26 novembre 2025 à Ljubljana, en Slovénie.</p>

## 7. FÉDÉRATION MONDIALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE

En 1972, l'Association médicale mondiale, ainsi que l'OMS et six représentations régionales de facultés médicales ont fondé la Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine (World Federation for Medical Education, WFME). Ce groupe a ensuite été rejoint par l'Educational Commission for Foreign Medical Graduates (Commission éducative pour les diplômés étrangers de médecine), l'International Fédération of Students Associations (Fédération internationale des associations d'étudiants) et le Réseau des jeunes médecins.

La WFME travaille sur trois thèmes principaux :

- le programme de reconnaissance évalue les agences d'accréditations des facultés de médecine pour assurer leur qualité au regard de critères acceptés au niveau international ;
- le répertoire mondial des facultés de médecine est tenu à jour avec la FAIMER et d'autres organisations. Il contient des informations sur 2900 facultés, à la fois historiques et de fonctionnement actuel. Chaque fiche indique les informations telles que l'année de commencement, le type d'école, le statut, le programme et ses coordonnées ;
- des normes de qualité mondiales pour l'amélioration de l'enseignement de la médecine, avec les *Global Standards for Quality Improvement of Medical Education*, qui couvrent les

bases (Undergraduate), l'enseignement médical (BME), l'internat (PGME) et le perfectionnement continu (CPD) des médecins.

La WFME a récemment publié ses normes révisées pour la formation en internat et explore actuellement les possibilités de développement d'un système pour la reconnaissance de l'internat (PGME) analogue à celui qu'elle a mis en place pour les niveaux inférieurs. Le Président du Conseil a chargé le Dr Hans-Albert Gehle, de l'Association médicale allemande, de représenter l'AMM dans ces travaux.

En 2025, la WFME a lancé un projet conjoint avec l'[Académie internationale pour l'accréditation de la formation continue \(International Academy for CPD Accreditation\)](#) et le [Conseil d'accréditation pour la formation médicale continue \(Accreditation Council for Continuing Medical Education, États-Unis\)](#). Ce projet vise à transposer l'expérience acquise par la WFME dans le domaine de l'accréditation des programmes de formation continue (CPD/CME). Son objectif est de garantir un niveau de qualité élevé de la formation continue (CPD/CME) à l'échelle internationale.

L'Association médicale mondiale a participé, représentée par sa présidente Lujain AlQodmani et son secrétaire général Otmar Kloiber, à la Conférence mondiale sur l'enseignement médical qui s'est tenue à [Bangkok du 25 au 28 mai 2025](#). Avec près de 1.000 participants, cette conférence a remporté un vif succès et a contribué à promouvoir l'idée de normes communes dans la formation médicale. La conférence a été lancée dans les années 1950 par l'AMM et a ensuite été reprise par la WFME. Elle rassemble des formateurs en médecine du monde entier afin de discuter des méthodes et des stratégies utilisées dans l'enseignement médical.

## 8. CONGRÈS DE VIENNE DU 27 JANVIER 2025

Après avoir remporté le prix Golden Arrow en 2021, l'Association médicale mondiale a participé pour la cinquième fois au [Congrès annuel de Vienne](#), qui rassemble des scientifiques, les lauréats de prix Nobel, des dirigeants politiques, des entrepreneurs et des représentants du secteur médical pour discuter des problèmes actuels et de solutions innovantes.

Le 23<sup>ème</sup> Congrès de Vienne s'est tenu sous le thème « **Préparer l'avenir** ». Comme les années précédentes, la Présidente de l'AMM a été invitée à participer aux débats.

Lors de la séance d'ouverture, la Dre Jacqueline Kitulu a tenu un discours liminaire sur *la médecine et les arts* avant de rendre hommage au lauréat du prix spécial de cette année, le World Doctors Orchestra.

La Dre Kitulu a également pris part à la table ronde intitulée « **L'avenir de la médecine : numérique, connectée, innovante** ». Le Dr Otmar Kloiber, secrétaire général de l'AMM, a quant à lui participé à la table ronde intitulée « **L'avenir de l'Europe : de la connectivité aux ressources essentielles** ».

## 9. ALLIANCE MONDIALE POUR LA FORMATION CONTINUE (WCEA)

L'Association médicale mondiale a signé un accord avec l'Alliance mondiale pour la formation continue (WCEA) aux fins de la fourniture d'un portail de formation en ligne qui non seulement permettra à l'AMM d'héberger ses propres cours en ligne, mais également aux associations membres de créer leur portail et leur contenu en ligne. Cette offre s'adresse

spécifiquement aux associations médicales et aux sociétés qui souhaitent proposer des formations en ligne. Les groupes et les facultés ou académies de médecine intéressés sont invités à contacter l'adresse suivante : [wma@weca.education](mailto:wma@weca.education) ou à parcourir le site [www.wcea.education](http://www.wcea.education) pour plus d'informations. Cette plateforme de formation a été lancée en juin 2018. En septembre 2019, l'AMM a lancé des cours à destination des non-membres. Ces derniers ont été mis à jour et les nouvelles versions sont disponibles et accessibles via ce lien : <https://www.wma.net/what-we-do/education/wcea-cme-courses/>. Le portail réservé aux membres est accessible dans l'espace membres après connexion.

## 10. AUTRES PARTENARIATS ET COLLABORATIONS AVEC DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET DE LA SANTÉ

Organisation	Activités
<a href="#"><u>Amnesty International</u></a>	- Échange d'informations et soutien sur les droits humains liés à la santé et à la protection du personnel de santé.
Commission des droits humains des Académies nationales des sciences, du génie et de la médecine des États-Unis (NASEM)	- Membre du forum collaboratif sur les attaques contre des professionnels de santé créé par la Commission des droits humains des NASEM début 2022. - Participation aux réunions semestrielles du Forum
Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS)	- Élaboration de recommandations à destination de la communauté scientifique en médecine et en soins de santé en général. L'AMM est membre du CIOMS et est actuellement représentée au Bureau exécutif. Elle participe en outre à plusieurs groupes de travail, consacrés respectivement à la recherche dans des contextes de faibles ressources, à l'information des patients et à d'autres thèmes de recherche liés à la santé. Leurs dernières publications figurent sur le site du CIOMS ( <a href="https://cioms.ch/">https://cioms.ch/</a> ).
<a href="#"><u>Global Alliance on Alcohol Policy (GAPA)</u></a>	- Échange régulier d'informations en particulier dans le cadre du plan d'action de l'OMS (2022-2030) pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique
<a href="#"><u>Global Climate &amp; Health Alliance (GCHA)</u></a>	- L'AMM et la GCHA ont convenu d'un partenariat en 2023. - Échanges réguliers d'informations et collaboration <i>ad hoc</i> dans le contexte des négociations sur les changements climatiques et le groupe de travail OMS-société civile sur le climat et la santé ( <a href="#"><u>WHO-Civil Society Working Group to Advance Action on Climate and Health</u></a> )
<a href="#"><u>Global Health Justice Partnership</u></a> de la faculté de droit et de la faculté de santé	- contacts autour des questions d'intérêt commun concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le sport.

<b>publique de Yale</b>	
<b><u>Human Rights Watch</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts réguliers sur les questions intéressant nos deux organisations, notamment l'orientation sexuelle et l'identité de genre.</li> </ul>
<b><u>Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires de l'initiative Soins de santé en danger (HCiD) depuis septembre 2011.</li> <li>- Signature d'un <a href="#">protocole d'accord</a> en novembre 2016.</li> <li>- Collaboration sur les sujets de la violence contre le personnel de santé, de l'initiative de l'OMS Santé mondiale pour la paix et de la détention.</li> <li>- Consultations ad hoc sur les politiques de l'AMM relatives à des sujets intéressant également le CICR, soumises à révision.</li> </ul>
<b>Conseil international de médecine militaire (ICMM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <a href="#">protocole d'accord entre l'ICMM et l'AMM</a> a été signé lors de l'Assemblée générale de l'AMM en octobre 2017 à Chicago.</li> <li>- Collaboration régulière sur le sujet des violences contre les personnels de santé dans les conflits.</li> </ul>
<b>Fédération internationale des associations de pharmaciens (IFAPP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération autour des questions liées aux expériences sur des cobayes humains, à l'élaboration de produits pharmaceutiques et au rôle des médecins dans ce processus. L'AMM et l'IFAPP ont passé un <a href="#">protocole d'accord</a> lors de l'Assemblée générale de l'AMM qui a eu lieu à Chicago en octobre 2017. Ce protocole d'accord a été renouvelé en février 2023.</li> <li>- L'IFAPP explore avec l'AMM la possibilité d'un cursus à destination des médecins impliqués dans la recherche clinique, et les comités d'éthique ou de réglementation sur l'élaboration de médicaments.</li> </ul> <p>Le 6 mai, l'AMM a participé au webinaire de l'IFAPP intitulé « L'éthique dans la recherche fondée sur les données : Déclaration de Taipei de l'AMM sur les bases de données de santé et les biobanques », partie 1 : Introduction et orientations futures.</p> <p>L'IFAPP continue de participer à notre processus de révision de la DoT.</p>
<b><u>International Federation of Medical Students Associations (IFMSA, Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'internat depuis 2013</li> <li>- Collaboration régulière, la plupart en relation avec les réunions statutaires de l'OMS.</li> <li>- Participation des dirigeants de l'AMM à la conférence de l'IFMSA qui précède l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève.</li> </ul>

<b>Médecins internationaux pour la prévention d'une guerre nucléaire (IPPNW)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange d'informations et actions communes régulières depuis janvier 2021 autour de l'entrée en vigueur du traité des Nations unies pour l'interdiction des armes nucléaires.</li> <li>- Au cours de la période de référence, collaboration pour obtenir la mise à jour des études de l'OMS sur les effets de la guerre nucléaire sur la santé.</li> </ul>
<b><u><a href="#">Conseil international de réhabilitation pour les victimes de torture (CIRT)</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange d'informations sur des cas ou des situations spécifiques liés au rôle du personnel de santé dans la prévention et le signalement d'actes de torture</li> </ul>
<b>Médecins Sans Frontières (MSF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AMM et MSF ont convenu d'un partenariat mutuel en 2023</li> <li>- Échange régulier d'informations et collaboration régulière au sujet des violences commises contre le personnel de santé.</li> </ul>
<b>Physicians for Human Rights (PHR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange régulier d'informations et actions conjointes sur des attaques perpétrées contre du personnel de santé, et en vue du respect du droit humain à la santé.</li> </ul>
<b>Académie pontificale pour la vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération sur des questions d'actualité en matière d'éthique médicale ou d'affaires médico-sociales, par exemple la déclaration d'Helsinki, la déclaration de Taipei, par le biais de séminaires en ligne, d'invitations mutuelles ou d'événements conjoints.</li> </ul>
<b><u><a href="#">Safeguarding Health in Conflict Coalition</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut d'observateur dans la coalition</li> <li>- Échange régulier d'informations</li> </ul>
<b><u><a href="#">Sustainable Health Equity Movement (SHEM)</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer commun pour l'équité dans la médecine.</li> </ul>
<b><u><a href="#">University of Pennsylvania International Internship Program</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme annuel de stage sur la politique de santé, la santé publique, les droits humains, la gestion des projets. L'AMM accueille habituellement deux ou trois étudiants chaque été dans ses locaux. Ce programme existe depuis 2014.</li> </ul>
<b><u><a href="#">World Psychiatric Association (WPA)</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts réguliers et échange d'informations.</li> </ul>
<b><u><a href="#">Association mondiale vétérinaire (WVA)</a></u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'occasion de l'Assemblée générale de la WVA de 2025, le 18 juillet, la WVA et l'AMM ont renouvelé leur protocole d'accord. Les deux organisations souhaitent aborder conjointement, dans le cadre de l'approche « One Health », des questions telles que la résistance aux antimicrobiens, les zoonoses, la préparation aux pandémies et la sécurité alimentaire, en menant des activités communes et des actions éducatives conjointes.</li> </ul>

### **CHAPITRE III COMMUNICATION & ACTIVITES EXTERIEURES**

### 3. Communiqués de presse

Au cours des 5 derniers mois, l'AMM a publié les 18 communiqués de presse suivants à destination de ses membres, disponibles ci-dessous par ordre chronologique inverse.

03.03.2026	<a href="#">L'Association médicale mondiale annonce la nomination du Dr Ramin Parsa-Parsi au poste de secrétaire général</a>
18.02.2026	<a href="#">L'Alliance mondiale des professions de santé appelle à une action mondiale urgente pour protéger le personnel de santé contre la violence et la persécution</a>
02.02.2026	<a href="#">Lettre ouverte à la veille de la 158e session du Conseil exécutif de l'OMS et de la 79e Assemblée mondiale de la santé (uniquement en anglais)</a>
28.01.2026	<a href="#">Les médecins du monde entier exhortent l'Iran à mettre fin aux violences contre le personnel de santé</a>
21.01.2026	<a href="#">L'AMM condamne les violences contre le personnel médical en Syrie</a>
15.01.2026	<a href="#">L'Association médicale mondiale appelle à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide d'urgence à Gaza</a>
15.01.2026	<a href="#">L'Association médicale mondiale condamne l'attaque contre l'hôpital d'Illam et les violations de la neutralité médicale en Iran</a>
14.01.2026	<a href="#">Le règlement européen sur les biotechnologies doit garantir le respect des normes éthiques lors des essais cliniques</a>
11.11.2025	<a href="#">L'Association médicale mondiale accueille favorablement les recommandations de la Communauté de la santé de la COP30 à l'approche de la Journée de la santé</a>
07.11.2025	<a href="#">L'AMM exhorte Israël à garantir un procès équitable au médecin détenu à Gaza</a>
06.11.2025	<a href="#">L'AMPS exhorte la COP30 à mettre en place des systèmes de santé intelligents face au climat et dirigés par des professionnels de la santé dans le cadre du Plan d'action de Belém pour la santé</a>
31.10.2025	<a href="#">L'Association médicale mondiale condamne avec force le massacre de patients et de professionnels de santé au Soudan</a>
21.10.2025	<a href="#">L'Assemblée générale 2025 de l'Association médicale mondiale en quelques mots</a>
15.10.2025	<a href="#">L'Association médicale mondiale souligne l'importance que revêt le leadership des médecins dans le domaine des soins de santé dans un contexte de pénurie mondiale de main-d'œuvre</a>
14.10.2025	<a href="#">Les leaders mondiaux du corps médical appellent à une intégration éthique et encadrée par les médecins de l'intelligence artificielle et augmentée dans les soins de santé</a>
13.10.2025	<a href="#">L'Association médicale mondiale exhorte le gouvernement israélien à respecter le droit humanitaire et à protéger les soins de santé à Gaza</a>
10.10.2025	<a href="#">La nouvelle présidente de l'AMM appelle à la solidarité mondiale entre médecins, au tutorat et à la défense des soins de santé primaires</a>
02.10.2025	<a href="#">L'Association médicale mondiale demande la libération immédiate du Dr Ahmadreza Djalali</a>

### 11. NEWSLETTER DE L'AMM

Le Secrétariat de l'AMM publie une newsletter bimensuelle pour ses membres. Le Secrétariat accueille volontiers tous les commentaires et suggestions pour faire évoluer ce service et le rendre aussi utile que possible à ses membres. Elle est adressée actuellement à plus de 4.500 destinataires, par le biais d'un système de publipostage conforme aux règles RGPD.

## 12. RÉSEAUX SOCIAUX DE L'AMM (X, LINKEDIN, FACEBOOK, YOUTUBE ET BLUESKY)

L'Association médicale mondiale est présente sur cinq canaux de médias sociaux ([X](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Bluesky](#) et [YouTube](#)). Nous encourageons les membres à faire passer le mot au sein de leurs associations pour qu'elles suivent les activités de l'AMM sur les médias sociaux, et l'AMM réagit aux messages des membres. Non seulement les comptes font connaître les activités, les événements et les politiques de l'AMM, mais ils se sont révélés être un puissant outil de plaidoyer lorsqu'il s'agit de soutenir les membres constituants de l'AMM dans des contextes politiques et sociaux difficiles.

Sur [X](#) (anciennement Twitter), le nombre de nos abonnés a augmenté pour atteindre désormais 17.000. Les pics d'interactions ont généralement lieu à la suite d'actions de plaidoyer de l'AMM, de courtes vidéos ou encore après l'adoption de nouvelles politiques ou la publication de communiqués de presse. La neutralité de la plateforme suscite des inquiétudes.

Sur [LinkedIn](#), l'AMM compte plus de 16.000 followers, ce qui représente une augmentation importante au cours des 12 derniers mois. Les posts qui suscitent le plus d'interactions sont des photos et des vidéos d'événements liés à l'AMM, les vidéos courtes, les actions de plaidoyer de l'AMM et les sujets controversés liés aux conflits armés.

Sur [Facebook](#), les courtes vidéos, les actualités, les photos d'événements et les messages de sensibilisation percutants ont trouvé un écho très favorable auprès de notre public de 16 000 abonnés.

[Bluesky](#), l'AMM a ouvert un compte sur Bluesky, une plateforme de médias sociaux alternative à X, à la fin du mois de novembre 2024. Nous y publions le même contenu que sur les autres canaux de médias sociaux de l'AMM et nous construisons progressivement une base de followers issus des milieux de la médecine, de la santé publique et de l'éthique médicale.

[YouTube](#) : la chaîne YouTube de l'AMM abrite les contenus vidéo et les ressources pédagogiques, notamment les enregistrements de webinaires organisés par les groupes de travail et les Membres associés de l'AMM, des interventions faites lors des sessions du Conseil exécutif de l'OMS et de l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que des déclarations des dirigeants de l'AMM.

Cette chaîne propose également des enregistrements de débats politiques, de réunions d'experts et de webinaires thématiques, contribuant ainsi à rendre les travaux de l'AMM accessibles à un public international plus large. Elle compte actuellement près de 1.000 abonnés.

## 13. WORLD MEDICAL JOURNAL

Le World Medical Journal (le WMJ) paraît tous les trois mois et comporte des articles sur les activités de l'AMM et des articles rédigés par des membres et partenaires. LE WMJ est accessible en version électronique sur le [site internet de l'AMM](#). La Dre Helena Chapman, assure la fonction de rédactrice-en-chef du journal, qui est gérée par Mme Maira Sudraba, de l'Association médicale lettone.

## 14. RAPPORT ANNUEL DE L'AMM

L'AMM a commencé en 2017 à publier ses rapports annuels. L'objet de ces rapports est de faire connaître les principales activités de l'AMM en mettant l'accent sur le rapport du Président et les événements organisés sur des thèmes tels que la santé, l'environnement, les maladies non transmissibles, les droits humains, mais aussi sur les catégories de membres de l'AMM et le rapport financier. Les documents sont téléchargeables depuis le [site internet de l'AMM](#) et des copies papier sont distribuées en nombre très limité lors des sessions du Conseil et l'Assemblée générale.

## 15. DÉTACHEMENTS/STAGES

Nous mettons en œuvre un programme de stage avec l'IFMSA depuis 2013. Notre programme de stage avec l'université de Pennsylvanie, dont nous accueillons deux ou trois stagiaires par an depuis 2014, s'est poursuivi à distance en 2021, puis de nouveau dans nos locaux depuis 2022. En 2026, deux étudiants en bioéthique de l'UPENN et un ou deux étudiants de l'IFMSA devraient participer à ce stage.

## 16. NEWSLETTER DU JDN

Le réseau des jeunes médecins de l'AMM prépare et publie sa propre infolettre pour informer ses destinataires des travaux du JDN sur des sujets d'intérêt mondial, régional ou national relatifs aux jeunes médecins. Cette [infolettre](#) est à la disposition de toutes et tous dans la partie du site internet de l'AMM consacrée au JDN. Outre la lettre d'information, le JDN a lancé un podcast proposant des débats enrichissants animés par de jeunes médecins sur des thèmes allant de la santé mondiale et du leadership à l'éthique médicale et à la défense des droits.

## 17. GLOSSAIRE

L'AMM s'est dotée, lors de son Assemblée générale d'octobre 2023, d'un [glossaire](#), dans lequel sont définis les termes que l'on retrouve dans les politiques de l'AMM. Il est consultable dans la partie réservée aux membres du site de l'AMM.

## CHAPITRE IV EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

### 1. PROGRAMME STRATÉGIQUE 2026-2030

Le Plan stratégique 2026-2030 de l'AMM a été adopté en octobre 2025 à Porto et est disponible sur le site web de l'AMM : <https://www.wma.net/what-we-do/wma-strategic-plan/>

## CHAPITRE V REMERCIEMENTS

Le secrétariat souhaite remercier les associations membres et les membres individuels pour leur intérêt et leur coopération avec l'AMM et son Conseil au cours de l'année écoulée. Il remercie

également tous ceux et toutes celles qui ont représenté l'AMM dans diverses rencontres et exprime toute sa reconnaissance pour l'aide et la collaboration fournies par les directeurs, les rédacteurs, les conseillers juridique, financier et en communication de l'Association, le personnel des membres constituants, les conseillers au Conseil, les Membres associés, les amis de l'Association, les centres de coopération, les organisations partenaires et leurs responsables.

Nous souhaitons en outre saluer les excellentes relations de travail que nous entretenons avec les collègues et experts des organisations internationales, régionales et nationales, qu'elles soient intergouvernementales ou privées. Nous apprécions beaucoup leur volonté et leurs efforts permettant cette coopération.

□ □ □

13.03.2026